

9488 - la signification du hadith selon lequel les péchés des musulmans seraient imputés aux mécréants issus des gens du livre...

La question

Nous espérons qu'on nous explique le hadith de source divine que voici et qui a été cité dans un livre intitulé Cent dix hadith Qudsi traduit par Sayyid Massoud al-Hassan et révisé et commenté par Ibrahim M. Qana et édité par dar-Salam à Ryadh 1417/1996. Le huitième hadith (P. 19-20) dit : « Selon Abou Moussa al-Ashari (P.A.a) le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « Les musulmans se diviseront au jour de la Résurrection en trois groupes dont l'un entrera au paradis sans avoir subi un règlement de ses comptes. Le deuxième subira un léger règlement de ses comptes. Quant au troisième, il supportera de nombreux fardeaux. Allah interrogera les anges à leur propos – en fait, Il en sait plus qu'eux – en disant : « **qui sont ceux-là ?** » – Ils diront : « **ce sont Tes pauvres serviteurs** » – Il dira : « **prenez leurs fardeaux et imputez les aux Juifs et aux Chrétiens et remplacez-les-leur par des bonnes actions et faites-les entres au paradis** » (rapporté par al-Hakim dans al-Moustadrak).

Quel est le sens de ce hadith ? Est-il exact ?

La réponse détaillée

Le hadith est cité dans le Sahih de Mouslim sous le n° 2767 d'après un hadith d'Abou Moussa selon lequel le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit « **Au jour de la Résurrection, des gens viendront avec des péchés comparables aux montagnes. Allah les leur pardonnera et les transférera aux Juifs et aux Chrétiens** ». Ceci vise à montrer son authenticité.

S'agissant de sa signification, an-Nawawi l'a commenté en ces termes : « ce hadith est expliqué par celui rapporté par Abou Hourayra en ces termes : « **Chacun possède une maison au paradis et une maison en enfer** ». Quand le croyant va au paradis, l'infidèle occupe sa place en enfer parce qu'il mérite ce sort à cause de sa mécréance. L'expression « **ta délivrance de l'enfer** » signifie : tu aurais pu aller en enfer, mais tu en as été délivré parce qu'Allah lui a affecté

un nombre suffisant pour le remplir. Quand les infidèles remplissent l'enfer à cause de leurs péchés, cela constitue une délivrance pour les musulmans. Quant à la version selon laquelle « **des musulmans se présenteront au jour de la Résurrection chargés de péchés** », elle signifie qu'Allah le Très Haut pardonnera ces péchés-là aux musulmans et les en déchargera et les transformera aux Juifs et aux Chrétiens à cause de leur mécréance et de leur péchés. Aussi les fera -t- Il enter en enfer à cause de leurs actions et non en raison des péchés commis par les musulmans. Cette interprétation s'impose compte tenu de la parole du Très Haut : « **Et nul ne portera le fardeau d'autrui..** » (Coran, 17 :15). Il est possible qu'il s'agisse de péchés provoqués par les infidèles qui les auraient inventés les premiers. Les musulmans en seraient déchargés grâce au pardon d'Allah, le Très Haut, et l'équivalent de ces péchés serait alors imputé aux infidèles qui les auraient institués. Car tout auteur d'une mauvaise innovation en supportera la responsabilité doublée par celle qui résulte de sa pratique par d'autres.